

je le prenne pour un trompeur mielleux. (A honeyed trickster). Et, toutefois, je dois ici rendre justice à lord John Russell : sa conduite relative aux lois des céréales a été noble et belle ; oui, il s'est conduit admirablement. Hurray pour lord John Russell ! Il s'était engagé à abolir les lois des céréales dans un moment où la disette menaçait l'Angleterre, où la famine et la contagion décimeraient peut-être, hélas ! l'Irlande malheureuse. Loin de moi la pensée de faire ici l'éloge des whigs comme parti, mais honneur soit rendu à leur chef, qui a justifié l'ancienne renommée de sa famille, de cette noble famille qui donna tant de martyrs à la liberté constitutionnelle du pays. (Applaudissements.)

Si Peel propose des mesures salutaires pour l'Irlande, je suis tout prêt à l'appuyer. Je suis d'avis que le Gouvernement sera forcé d'adopter des dispositions importantes. S'il ne le faisait pas, je ne doute pas que le mois de mars n'arrive avec le lugubre cortège de la famine et des maladies pestilentielles. (Sensation.) Jusqu'ici le Gouvernement s'est honoré à nommer une commission pour l'examen scientifique des pommes de terre malades, et ces savants ont montré au peuple (voyez la belle découverte !) comme il fallait manger les pommes de terre. (Hilarité.) Déjà la fièvre se montre dans le sud de l'Irlande ; elle s'étendra au nord et à l'ouest ; elle gagnera la capitale. Je viens de Waterford, et je vous le dis avec douleur, les hôpitaux sont encombrés de malades atteints de la fièvre typhoïde. On a été obligé de déposer les malades dans les buanderies mêmes, tant les fiévreux étaient nombreux. Beaucoup ont succombé, beaucoup succombent ! (Sensation.)

Si le Gouvernement n'agit pas immédiatement, le mal fera des progrès. (Écoutez !) On a dit que je voulais sacrifier le repal pour l'alimentation du peuple. Je ne l'ai pas dit. Je n'ai pas prévu une semblable alternative ; mais, si elle devait se présenter, assurément mon premier mot serait : "Donnez du pain au peuple !" Que Robert Peel revienne ou non au pouvoir, que tout autre ministère se forme, je déclare hautement au gouvernement qui présentera de bonnes mesures que je suis prêt à lui donner mon appui." (Applaudissement.)

FRANCE.

CHAMBRE DES DEPUTES.

SEANCE ROYALE POUR L'OUVERTURE DE LA SESSION.

Aujourd'hui, 27 décembre, le roi a fait l'ouverture de la session des chambres au Palais-Bourbon.

A une heure après-midi, le roi est sorti des Tuileries. LL. AA. RR. le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Montpensier, étaient dans la voiture de Sa Majesté.

Depuis le palais des Tuileries jusqu'au palais de la chambre des députés, en longeant le quai, la haie était formée, à droite par de nombreux détachements des diverses légions de la garde nationale, et à gauche par la troupe de ligne.

Dans la salle de séances s'élevait, selon l'usage, sur l'emplacement du bureau, le trône, surmonté de drapeaux tricolores.

Les tribunes publiques étaient envahies depuis dix heures. Le premier rang avait été réservé aux dames, ainsi que le rang des banquettes, disposé circulairement derrière MM. les députés.

A midi un quart, les maréchaux de France, la députation des grands officiers de la légion d'honneur et du conseil-d'état se placent sur les banquettes drapées en avant du trône.

La tribune diplomatique est occupée par les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires des différentes puissances.

Les ministres ont pris place à droite et à gauche du trône.

A une heure moins quelques minutes, S. M. la Reine, LL. AA. RR. Madame la duchesse d'Orléans, Mgr. le comte de Paris, Madame la duchesse de Nemours, Madame la princesse de Joinville, Madame la duchesse d'Aumale, Madame la duchesse Adélaïde, M. le prince et Madame la princesse de Salerne, M. le duc et Madame la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha et M. le duc Alexandre de Wurtemberg prennent place dans une tribune réservée.

Sa Majesté a été reçue à l'entrée du péristyle par les grandes députations de la chambre des pairs et de la chambre des députés.

Un huissier annonce LE ROI.

Le Roi, en uniforme de la garde nationale, accompagné de LL. AA. RR. le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc de Montpensier, est entré dans la salle des séances, précédé des grandes députations et suivi de ses aides-de-camp et des officiers-généraux qui faisaient partie du cortège.

Le Roi se place devant son trône, ayant les princes à sa droite.

Les officiers-généraux et les officiers de la maison du Roi se tiennent debout derrière le trône.

Sur l'invitation de Sa Majesté, MM. les pairs et MM. les députés s'assoient.

Le Roi se couvre et prononce le discours suivant :

" MESSIEURS LES PAIRS,
" MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

En vous réunissant autour de moi, je suis heureux de penser que nous pouvons nous féliciter ensemble de l'état général de notre patrie. J'ai la confiance

que l'accord des pouvoirs de l'Etat, et le maintien de notre politique d'ordre et de conservation, assurent de plus en plus le développement régulier de nos institutions et le progrès de la prospérité nationale.

Mon gouvernement s'est appliqué à poursuivre l'exécution des grands travaux que vous avez votés. Les mesures nécessaires pour les conduire à leur terme vous seront proposées. Nous aurons ainsi, en peu d'années, donné à la France, d'une part, de puissantes garanties de sécurité ; de l'autre, les moyens de développer son activité féconde, et de répandre le bien-être dans toutes les parties de notre territoire et dans toutes les classes de la population. Et en même temps que ces importants résultats ont été atteints, la situation de nos finances est devenue de jour en jour plus satisfaisante.

Les lois des finances et diverses lois qui ont pour objet d'introduire dans l'administration des améliorations importantes, vous seront incessamment présentées.

Je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances pacifiques et amicales. J'espère que la politique qui a maintenu la paix générale à travers tant d'orages, honorera un jour la mémoire de mon règne. (Profonde adhésion. Vive le Roi !)

L'amitié qui m'unît à la reine de la Grande-Bretagne, et que récemment encore elle m'a si affectueusement témoignée, et la confiance mutuelle de nos deux gouvernements, ont heureusement assuré les bonnes et intimes relations des deux Etats. La convention conclue entre nous, pour mettre un terme à l'odieux trafic des esclaves, reçoit en ce moment son exécution. Ainsi, par la co-opération cordiale des forces maritimes des deux Etats, la traite sera efficacement réprimée, et, en même temps, notre commerce sera replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon. (Approbation marquée.)

J'ai lieu d'espérer que l'action commune de la France et de l'Angleterre amènera, sur les rives de la Plata, le rétablissement des relations commerciales régulières et pacifiques ; unique but de nos efforts.

Des événements que je déplore, mais qui ont fait éclater de nouveau l'héroïsme de nos soldats, ont troublé nos possessions d'Afrique ; j'ai pris des mesures promptes pour que la domination de la France y conservât partout la force et l'ascendant qui lui appartiennent. Avec l'aide du temps, notre persévérance énergique rendra la sécurité et la prospérité de l'Algérie.

Messieurs, vous m'avez donné votre loyal concours dans la grande et difficile tâche que le vœu national m'a appelé à remplir. La Providence a béni nos efforts. Elle m'accorde aussi, dans ma famille, de précieuses consolations. Partout où ils ont paru, mes fils, j'en ai la confiance, ont porté dignement le nom de la France. (Vive le Roi ! Vive le Roi !) Mes petits fils croissent en nombre et grandissent sous mes yeux. Mon vœu le plus cher et mon plus doux espoir, c'est que, par notre dévouement à la France, par notre zèle à la bien servir, son affection nous soit assurée, et l'intime union de ma famille et de ma patrie à jamais affermie."

On entend crier Vive le Roi !

M. le garde des sceaux invite MM. les pairs promus depuis la dernière session à prêter serment. Il lit la formule du serment, et ceux de MM. les pairs nouvellement nommés, présents à la séance, répondent : Je le jure.

M. le ministre de l'intérieur lit le même invitation aux députés nouvellement élus. Ce sont : MM. Bergevin, Choquet, Charles de Belleyme, Desprez, de Gouffard, de Chabaud Latour, de la Coste, Delzers, Damas, Larnac, Marande, Moulin, Pidancet, Renouard de Busières, de Marmier, Perandier, Quénauld, Eugène Schneider. Ceux de ces honorables membres présents à la séance répondent : Je le jure.

Le Roi s'est levé alors, a salué l'assemblée et s'est retiré, reconduit par les grandes députations.

On lit dans les Débats :

Le Message du président des Etats-Unis s'exprime, au sujet de l'Orégon, sur un ton qui annonce pas que l'esprit de conciliation soit celui qui distingue le président actuel. M. Polk parle beaucoup de sa modération ; mais il en montre assez peu, et sa manière est telle, que si elle était adoptée dans les rapports de gouvernement à gouvernement, toute contestation entre deux Etats se terminerai par une guerre.

A la suite de son exposé, M. Polk recommande au congrès et à la nation de rester scrupuleusement dans les termes de la convention de 1827. Il faut dénoncer la convention ; mais jusqu'à, et pendant le délai d'un an, il faut s'abstenir de tout ce qui serait contraire à la lettre et

à l'esprit de cet acte diplomatique. On prendra des mesures immédiates pour protéger les citoyens américains établis dans l'Orégon, pour y organiser les institutions sans lesquelles une société ne saurait subsister, et notamment pour y faire rendre la justice ; mais on n'ira pas au delà de ce qu'a fait le gouvernement anglais lui-même par la loi du 2 juillet 1821, à l'effet de régulariser le commerce des pelleteries et d'établir une juridiction civile et criminelle dans certaines parties de l'Amérique du Nord.

Il conseille de créer un service de dépêches entre les Etats-Unis et l'Orégon au travers des Montagnes-Roches, et de placer des postes militaires sur la route qui joint l'Orégon à l'état de Missouri, par où l'on s'y rend de toutes les parties de l'Union. Il n'y a là rien qui puisse exciter des réclamations, pourvu que les postes ne ressemblent pas à ce qu'ont été, en d'autres temps et d'autres lieux, des cordons sanitaires. Mais ce qui est plus sérieux, c'est la proposition formelle, au nom de l'honneur et des intérêts de la patrie, une fois le délai de la dénonciation expiré, de concéder des terres, c'est-à-dire de faire acte de souveraineté dans l'Orégon ; car si des concessions ont lieu sur la rive droite de la Colombie, c'est une déclaration de guerre, et même sur la rive gauche c'est une sorte de défi.

Ce n'est pas qu'une rupture entre les Etats-Unis et l'Angleterre nous paraisse, même après le message, un événement probable. Combien de fois, en Europe, n'a-t-on pas paru plus près des hostilités ! La chambre des représentants peut voter des mesures offensives pour la Grande-Bretagne ; il y a même lieu de croire qu'elle le fera, du moment que le premier magistrat l'y excite ; mais on est fondé à espérer que les intérêts pacifiques trouveront un refuge et un appui dans le sénat, qui réunit les principales illustrations du pays, et dans l'intervalle les pays égarés pourra lui-même venir à réconciliation. Toujours est-il que le président souffle guerre, et son message, sous ce rapport, est une nouveauté, même après ceux du général Jackson.

Evidemment, M. Polk appartient à une nouvelle école, la démocratie américaine, dont il paraît reproduire fidèlement les passions, depuis la prise de possession du Texas, s'abandonne à une ambition qui pourra lui être fatale. Ce message est sans précédent, non seulement par la manière dont et sans traitée la question de l'Orégon, mais par le ton général qui le caractérise. Jusqu'ici, au moins jusqu'à Jackson, il était d'usage, dans les messages, de parler avec ménagement des puissances européennes. Les présidents étaient des hommes qui avaient vu l'Europe, qui avaient apprécié de leurs yeux la valeur des grands états de l'ancien continent. Dans ces documents solennels rédigés particulièrement pour la multitude, on se montrait orgueilleux des institutions républicaines, on faisait pompeusement parade de la prospérité sans égale (c'était le mot consacré) de la patrie ; mais on évitait soigneusement ce qui eût pu être pris, de l'autre côté de l'Atlantique, pour des vaines et ridicules bravades.

M. Polk, bien différent de ses illustres devanciers, se met au niveau des rudes cultivateurs de la vallée de l'Ohio dans l'opinion desquels l'Europe est un ramas d'êtres dégradés qui gémissent sous le poids du régime monarchique, et dont les forces de l'Union auraient aisément raison. On ne peut s'expliquer autrement son impudent langage vis-à-vis de l'Angleterre.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule puissance envers laquelle le Message soit arrogant. La France aussi y est mal menée à l'occasion du Texas. On reproche à la France d'avoir voulu que le Texas formât un état indépendant, au lieu d'aller grossir la fédération américaine, et l'incorporation du Texas est représentée comme une victoire sur les monarchies européennes. On rappelle à la France qu'elle a été l'alliée des Etats-Unis ; qu'elle a avec l'Union un intérêt commun, celui de la liberté des mers. La France, en effet, est pour la liberté maritime ; mais cette liberté n'était pas en question dans l'affaire du Texas.

La France a été l'alliée courageuse, puissante et utile de l'Union ; elle n'a pas cessé d'applaudir aux progrès de la prospérité et de la puissance américaine. Mais ce n'était pas une raison pour qu'elle approuvât les Etats-Unis lorsqu'ils s'abandonnaient sans motif à l'esprit de conquête, lorsque par un procédé à jamais condamnable, ils détachaient du Mexique une de ses plus belles provinces pour se l'approprier et pour y établir ce que les Mexicains avaient noblement aboli, l'infâme institution de l'esclavage.

La France, pour ne pas être républicaine, n'en est pas moins dévouée à la cause de la liberté. Elle aime la justice [1], et n'a pu voir, sans éprouver un sentiment pénible les Etats-Unis violer les principes du droit des gens pour spolie cette nation Mexicaine, au sujet de laquelle le message de M. Polk s'exprime dans les termes d'une détestable hypocrisie : car il semble, il lire ce document, qu'aujourd'hui, après la prise du Texas, ce soient les Etats-Unis qui aient à se plaindre du Mexique. La France donc a obéi à une noble inspiration quand elle a négocié dans le but de mettre un terme à ces empiétements qui rien ne justifie.

On le voit, on ne peut se montrer meilleur Anglais que le fut ici M. Guizot. Il plaide admirablement pour l'Angleterre et contre la France !—Gazette de France.

POLOGNE.—Depuis la dernière révolution, le gouvernement russe a restreint le plus possible la possession des armes à feu chez les habitants de la Pologne. Dans les bourgs et villages, pour garder chez soi un fusil, il faut payer une taxe annuelle de dix copecks d'argent. Dans les villes, cette taxe avait été jusqu'ici triple de ce qu'elle est dans les campagnes, c'est à dire de trente copecks d'argent. Le gouvernement russe vient de la porter à quarante-cinq copecks à partir du 1er janvier 1846.

(1) Le ministre Guizot aime surtout l'Angleterre.